

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 4545 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2051 Société : 39887 38

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Rachid Ben m's

Date de naissance :

21. 10. 53

Adresse :

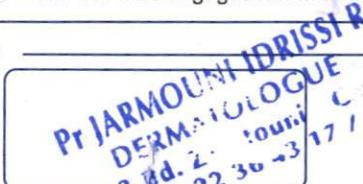
25 Rue El wakar Bougzen
Casablanca

Tél. : 06 61 13 29 62

Total des frais engagés : 524,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/09/2020

Nom et prénom du malade : Mr Benm's Rachid

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermatose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :



N^o Bonnis Rachid
Casablanca, le 04.9.2020
الدار البيضاء، في

89,5

Sedastane



20/j

45,9

Xyzall 1 fiole de 14

1 fiole/j au seche



40,5

Effacort by ophthal



de son patient OP
un fiole n° 2 — 0,8 j --

②

Desulfation tétan par R
Environnement

7-72470

Sur Rendez-vous



بالموعد

203, شارع الزرقطوني إقامة بن حام الطالبي الرابع - البيضاء - Casa

الفاكس : 05 22 36 43 68 - الهاتف : 05 22 36 43 17 - Fax : 05 22 36 43 17

GSM : 06 48 12 22 62 - E-mail : cabinetdermatologie.jr@gmail.com

LOT 192542 2

EXP 11 2023

PPV 45 20



Xyzall 5 mg  14 comprimés pelliculés Non remboursable AM

14 comprimés pelliculés



6 118000 021582

GALDERMA

LOT: 0051
EXP: AUT 2021
PPV: 40,50 2021

30 g

0,127%

Efficort
acéponate d'hydrocorisone
acéponate d'hydrophile

SEDASTERIL +

CRÈME LAVANTE

ANTI-BACTÉRIEN*

**PEAUX
DÉLICATES**

SANS SAVON

SANS PARABEN

PH NEUTRE

ET100M021

11 09 22

LOT

PER

Prix

89,00